

2025-056

**DÉCISION PORTANT DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CRÉDIT AUPRÈS
DE LA CAISSE D'ÉPARGNE**

Le Président de **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la proposition de la Caisse d'Épargne pour une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- **Montant : 600 000 €**
- **Durée : 12 mois**
- **Taux d'intérêt applicable : taux fixe de 2.39% l'an.**
- **Montant minimum des tirages : aucun**
- **Mode de versement : virement adressé à la Trésorerie Clermont Métropole**
- **Mode de calcul des intérêts : Nombre de jours exact / 360 jours**
- **Paiement des intérêts : mensuel à terme échu**
- **Commission d'engagement : 400 euros**

Vu la délibération du 24 septembre 2020, par laquelle le conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté a accordé délégation du Président de Mond'Arverne Communauté pour contractualiser auprès des établissements bancaires toute ouverture de crédits de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, dans la limite d'un montant d'un million d'euros ;

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie ;

- DÉCIDE-

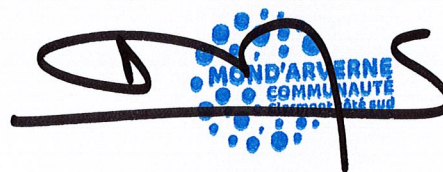
Article 1 : De demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont les conditions sont définies ci-dessus.

Article 2 : D'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette demande d'ouverture de ligne de crédit.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Veyre-Monton, le 1^{er} juillet 2025

**Pour le Président,
Par délégation**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Desforges', written over a blue circular logo. The logo contains the text 'MOND'ARVERNE' and 'COMMUNAUTÉ' in a stylized font.

**Le Premier Vice-président,
Antoine DESFORGES**